



PROVES – VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL

**LE COMITE SYNDICAL S'EST REUNI  
AU SBHG  
45, RUE PAULE RAYMONDIS  
A TOULOUSE**

**LE MARDI 22 MARS 2022 A 17 HEURES 30**

\*\*\*\*\*

**Sous la présidence de Monsieur Philippe PLANTADE**

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Délégués** : M. Pierre GENRE (AIGREFEUILLE), M. Daniel THOMAS (AUCAMVILLE), M. Michel BASELGA (BALMA), M. Christophe GOURSAUD (BEAUPUY), M. Romuald PONCE (BRUGUIERES), M. Guillaume IRSUTTI et Mme Marie PERRET (CASTELGINEST), M. Stéphane DELAGE (DREMIL-LAFAGE), M. Robert GRIMAUD (FONBEAUZARD), M. Benjamin LENORMAND (GRATENTOUR), M. Patrice RENARD (LAUNAGUET), Mme Christine PERROUX et M. Jean-Marc DOMENEGHETTY (L'UNION), M. Jean-Luc FABRE (MONS), M. Claude CYPRIEN (PIN-BALMA), M. Alain SUSIGAN (SAINT-ALBAN), M. Serge SOULET (SAINT-JORY), Mme Agnès MESTRE (SAINT-ORENS DE GAMEVILLE), M. Jean-Jacques BOLZAN (TOULOUSE), Mmes Ida RUSSO, Véronique DOITTAU et Nicole MIQUEL-BELAUD et MM. Marc FERNANDEZ, Robert MEDINA, et Pierre TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), M. Pierre LATTARD (SICOVAL), MM Gilbert HEBRARD et Geoffroy DE LA PANOUSE (CC TERRES DU LAURAGAIS), M. Didier AVERSENG (CC COTEAUX DU GIROU), M. Denis BRUN (CC DU FRONTONNAIS), M. Bertrand GELI (CC LAURAGAIS REVEL SOREZOIS), Mme Danièle SUDRIE (CC COTEAUX DE BELLEVUE), M. Pierre VIRVES (CC SOR AGOUT) et M. Didier BELAVAL (CC TARN AGOUT)

**Avaient donné pouvoir** : M. Frédéric LEMAGNER à M. Michel BASELGA (BALMA), M. Jean-Philippe FREZOULS (SAINT-JEAN) à M. Robert GRIMAUD, Mme Annette LAIGNEAU à M. Jean-Jacques BOLZAN (TOULOUSE), Mme Cécile DUFRAISSE (TOULOUSE) à M. Romuald PONCE, M. Clément RIQUET (TOULOUSE) à Mme Marie PERRET, M. Sacha BRIAND à Mme Nicole MIQUEL-BELAUD (TOULOUSE METROPOLE), M. Grégoire CARNEIRO (TOULOUSE METROPOLE) à M. Guillaume IRSUTTI, Mme Souhayla MARTY (TOULOUSE METROPOLE) à M. Serge SOULET, Mme Dominique FAURE à M. Philippe PLANTADE (TOULOUSE METROPOLE), M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE à M. Marc FERNANDEZ (TOULOUSE METROPOLE), M. Vincent TERRAIL-NOVES à M. Robert MEDINA (TOULOUSE METROPOLE), Mme Béatrice URSULE (TOULOUSE METROPOLE) à Pierre GENRE, Mme Marina DAILLUT à M. Denis BRUN (CC FRONTONNAIS)

**Etaient absents excusés** : M. Vincent BOUVIER (CASTELGINEST), Mme Carine MIRANDA (FONBEAUZARD), M. Franck CHATELAIN (QUINT-FONSEGRIVES), M. Patrick PLICQUE (CC COTEAUX DU GIROU)

Philippe PLANTADE constate l'atteinte du quorum et ouvre la réunion en rappelant l'ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 8 mars 2022,
- Compte rendu des décisions prises par le Président en application de l'article L 5211-10 du CGCT,
- Approbation du Compte de Gestion 2021,
- Adoption du Compte Administratif 2021 — Affectation du résultat de la section de fonctionnement,
- Vote du Budget Primitif 2022,
- Convention avec le SICOVAL en vue de la mise en œuvre opérationnelle du programme de gestion des milieux aquatiques sur le Bassin Versant Hers-Mort Girou,
- Point sur les études et travaux,
- Point sur la mise en œuvre du SAGE Hers-Mort Girou,
- Questions diverses,

Il précise ensuite qu'il ne détient aucun élément nouveau sur les statuts.

Gilbert HEBRARD interpelle Philippe PLANTADE en le qualifiant de fossoyeur du SBHG. Il relève que le courrier préfectoral date de plus de deux mois. Cette situation ne peut plus durer car les collectivités ont besoin du Syndicat.

Patrice RENARD estime anormal qu'un nouveau Président issu de la collectivité métropolitaine n'arrive pas à faire émerger un accord pour avancer sur la révision des statuts. Il rappelle que Gilbert HEBRARD s'était retiré pour permettre un déblocage de la situation. Il demande si le DGS de Toulouse Métropole a rédigé la note attendue sur la révision statutaire.

Philippe PLANTADE ne pense pas qu'elle soit rédigée. Il en saura un peu plus demain après-midi soit le 23 mars. Il estime que si les EPCI avaient validé les statuts, le Préfet n'aurait pas formulé d'observations.

Gilbert HEBRARD déplore que ces statuts n'aient pas été travaillés par les élus du SBHG.

Philippe PLANTADE précise que l'on ne sait pas encore si Toulouse Métropole souhaite se retirer ou pas. Une décision devrait être prise au Conseil Métropolitain de juin ou de septembre.

Pierre VIRVES fait remarquer qu'en cette période où il convient d'avancer, il constate un recul.

Denis BRUN déplore le non-paiement des participations statutaires alors que l'ensemble des collectivités est dans l'attente d'une issue qui permettrait au SBHG de fonctionner sereinement.

Robert MEDINA intervient pour préciser qu'il convient pour Toulouse Métropole de valider les statuts qui seront ensuite entérinés par le SBHG.

Pierre LATTARD relève que c'est la procédure inverse qui doit s'appliquer. Le blocage de la procédure est consécutif au fait que Toulouse Métropole s'est sentie plus forte que la Préfecture et que le Syndicat. Il estime qu'il aurait convenu de travailler les statuts en amont avec la Préfecture.

Le débat étant clos, Philippe PLANTADE propose de passer à l'examen des points portés à l'ordre du jour.

## **1 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 8 MARS 2022 -**

*Adopté à l'unanimité*

## 2 – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CGCT -

Philippe PLANTADE rend compte des décisions prises lesquelles concernent exclusivement des procédures de demandes de subventions.

DEC 2022-1 : Etude des zones humides du Bassin Versant Hers Girou – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et à la Région Occitanie,

DEC 2022-2 : Animation 2022 du SAGE Hers-Mort Girou - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,

DEC 2022-3 : Travaux et Missions Technicien de rivière – PPG 2022 - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,

## 3 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 ;

Nadine GARDIN confirme que les résultats du compte de gestion sont rigoureusement identiques à ceux présentés par le Compte Administratif.

*Adoption à l'unanimité*

## 4 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021-

Michel BASELGA, 1<sup>er</sup> Vice-Président, présente le Compte Administratif 2021 qui fait ressortir un excédent global de 86 413.50 euros se décomposant de la manière suivante :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses .....	2 573 254.10 euros
- Recettes .....	2 874 935.17 euros
- d'où un excédent de fonctionnement de ...	<b>301 681.07 euros</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses .....	493 892.43 euros
- Recettes .....	278 624.86 euros
- d'où un déficit d'investissement de ...	<b>215 267.57 euros</b>

*Adopté à l'unanimité.*

## 5 – AFFECTATION DU RESULTAT 2021 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Comité Syndical décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, apparaissant au Compte Administratif 2021, soit **301 681,07 €**, en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 de la section d'investissement pour un montant de **258 106,57 €**, afin de couvrir le besoin de financement de l'exercice, le solde soit **43 574,50 €** étant porté en report de la section de fonctionnement.

## **6- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022-**

Philippe LAPERCHE présente le budget primitif 2022 qui s'équilibre en section d'investissement à la somme de 1 084 962.35 € et en section de fonctionnement à la somme de 1 877 113.35 €.

Benjamin LENORMAND demande si l'augmentation des salaires est intégrée au Budget Primitif.

Philippe PLANTADE répond dans l'affirmative.

Le Budget ainsi présenté est mis au vote.

Résultat :

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 7

## **7- CONVENTION AVEC LE SICOVAL EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU PROGRAMME DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN VERSANT HERS-MORT GIROU-**

Nadine GARDIN présente la convention qui définit les conditions de mise en œuvre des programmes de gestion des milieux aquatiques (PPG) du bassin versant de l'Hers-Mort Girou.

Compétent en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, le SBHG met en œuvre dans le cadre de son programme pluriannuel de gestion (PPG) des opérations d'entretien, de restauration et de renaturation afin d'améliorer le fonctionnement hydraulique et écologique des cours d'eau. Ce PPG prendra fin au 20 décembre 2023 (date d'expiration de la Déclaration d'Intérêt Général).

Ces opérations sont éligibles à des subventions par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Occitanie et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne a adopté le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux (SDAGE) et le 11<sup>ème</sup> Programme De Mesures (PDM) pour la période 2022-2027, qui fixent de nouveaux objectifs et de nouvelles priorités d'actions pour chaque masse d'eau. La délibération du 27 octobre 2021 de l'Agence de l'eau fixe les modalités et les conditions d'attribution des aides.

Dans un objectif de cohérence des actions à l'échelle des bassins versants, l'Agence de l'eau Adour-Garonne conditionne l'éligibilité aux subventions par la mise en œuvre d'un Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) unique à l'échelle d'un bassin versant (article 6 de la délibération). Cela signifie que le SICOVAL et le Syndicat du Bassin Hers Girou (SBHG) devront réaliser un PPG unique lorsque les PPG en cours arriveront à échéance en 2023 et formaliser le travail concerté dans un document de contractualisation. Si cette condition n'était pas réunie, nos deux structures ne pourraient bénéficier d'aucune subvention des partenaires financiers.

Dans l'attente de l'élaboration du PPG unique en 2023 et afin de ne pas pénaliser les collectivités dans la bonne mise en œuvre de leurs actions, l'Agence de l'Eau offre la possibilité de bénéficier des subventions en conventionnant entre chaque collectivité d'un même bassin versant.

Les PPG du SBHG et du SICOVAL ont été élaborés de manière concertée entre les deux structures et affichent une véritable cohérence d'intervention à l'échelle du bassin versant.

En conventionnant avec le SBHG dès 2022, les subventions de l'Agence de l'Eau actuellement à 40% pourront être bonifiées de 10% de façon à aboutir à un taux de financement de 50%. En l'absence de convention, les subventions seraient ramenées à 30%.

Pierre LATTARD intervient pour préciser qu'il est possible de travailler ensemble et que les collectivités n'en retirent que du positif.

*Adopté à l'unanimité.*

## **8- POINT SUR LES ETUDES ET TRAVAUX-**

Matthieu MAURICE et Anne GALIVEL présentent au moyen d'un PowerPoint les études et les travaux intervenus au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

## **9- POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE HERS-MORT GIROU-**

Sylvain MACE présente l'état d'avancement de la mise en œuvre du SAGE.

Depuis son approbation préfectorale le 17 mai 2018, le SAGE est en phase de mise en œuvre. Plusieurs démarches sont en cours, dont certaines sont portées sous la maîtrise d'ouvrage du SBHG :

- Eaux pluviales urbaines : la phase 1 de l'étude initiée en début d'année 2021 est achevée. Elle comprend un rapport d'étude technique et le diagnostic cartographique, hydrologique et hydraulique de 60 sous-bassins sensibles au ruissellement en milieu urbain et péri-urbain. La phase 2 « mise au point d'un outil de gestion mutualisé des risques de ruissellement » est en préparation. Elle devrait s'achever à l'automne 2022.
- Qualité des eaux : l'étude sur la qualité des eaux du bassin du Girou a été engagée en juin 2021 avec les bureaux d'études Otéis et Envilys. Le diagnostic sera rendu au mois de juin 2022. Les scénarios prospectifs seront élaborés durant le second semestre 2022. Ils serviront de base de travail pour définir le plan d'actions pour la restauration du bon état écologique du bassin.
- Eau et urbanisme : un accompagnement spécifique de la révision des SCoT Nord Toulousain et Vaurais sera assuré en 2022, comme cela avait été fait pour le SCoT de l'Agglomération Toulousaine en 2021.
- Erosion des sols et ruissellement : une concertation locale sera engagée sur le bassin amont du Gardijol (Départements 11 et 31).
- Gestion quantitative : un groupe de travail spécifique sera installé au sein de la CLE pour traiter de la gestion des débits, des plans d'eau, de la réalimentation de l'Hers et du Girou. Une contribution sera apportée à la feuille de route initiée par le Comité de Bassin Adour-Garonne sur le bassin Garonne-Ariège pour la gestion quantitative.
- Communication : poursuite de la diffusion annuelle de la lettre InfoSage. Participation à des conférences et à des formations (eau et urbanisme).

Marc FERNANDEZ prend la parole pour déplorer l'absence d'interventions sur le territoire des communes métropolitaines alors qu'il existe des enjeux, notamment en termes de sécurité publique, sur sa commune de Beaupuy.

Philippe PLANTADE précise que l'on a compris l'urgence et que le Préfet trouvera un responsable en cas de problème.

Marc FERNANDEZ informe de l'envoi imminent d'un courrier à destination de Toulouse Métropole et du SBHG.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50.

Syndicat du Bassin  
Hers-Mort-Girou  
Le Président,  
Siège Social : 45, rue Paule Raymond  
31200 TOULOUSE  
Philippe PLANTADE